

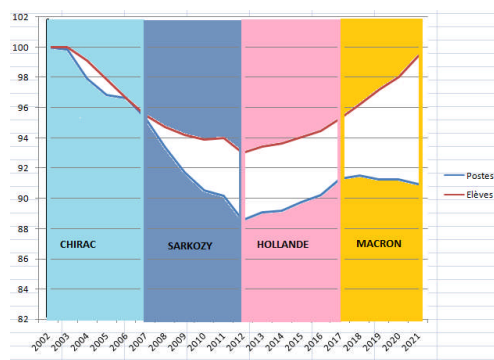
Au pain sec et à l'eau !

En 2021, les collèges et lycées de l'académie d'Aix-Marseille auront 60 emplois de moins pour accueillir 2811 élèves de plus.

Les collèges et les lycées de l'académie d'Aix-Marseille accueilleront à la rentrée scolaire de septembre 2811 élèves de plus, soit une **augmentation de la population scolaire de 1.4 %**. Cette hausse s'inscrit dans un mouvement continu, qui durera au moins jusqu'en 2025, sachant que le parcours d'un élève dans le second degré dure 7 ans en moyenne. 2811 élèves, c'est l'équivalent de 6 collèges supplémentaires.

Pourtant, **ni le bâti ni l'encadrement humain ne sont au rendez-vous**. L'ouverture d'un seul collège est prévue, à Lançon-de-Provence, malgré la saturation de nombreux secteurs géographiques, particulièrement en Lycée (XIV^e arrondissement de Marseille, Aix-en-Provence...).

Pire, l'Education Nationale insulte l'avenir en poursuivant sa politique de suppressions de poste d'enseignant dans les collèges et les lycées de l'académie : plus d'élèves, mais moins de professeurs, puisque **l'académie doit supprimer 60 emplois**. Maintenir le taux d'encadrement de nos élèves aurait pourtant supposé que l'on crée 235 emplois d'enseignants : le déficit s'élève donc à 295 professeurs. Cette logique de désinvestissement de la part de l'Etat dans le suivi des collégiens et des lycéens est une réalité tenace : **700 postes manquent à l'appel depuis le début du quinquennat**. Depuis 2002, l'académie a ainsi perdu près de 10 % de ses enseignants. Nos jeunes sont confrontés au refus politique d'investir dans la formation de la jeunesse, au mépris des besoins et de la réalité, et ils payent au prix fort le dogmatisme idéologique des gouvernements successifs : **la constante macabre de l'échec scolaire, du décrochage scolaire et de l'exclusion se porte bien !**



Comparaison de l'évolution depuis 2002 du plafond budgétaire d'emplois d'enseignants alloués au second degré de l'académie d'Aix-Marseille et du nombre d'élèves qu'elle scolarise.

Par un jeu d'écritures insincère, le Ministère cherche à camoufler cette hécatombe en prétendant compenser ces suppressions de poste par l'ouverture de crédits de financement de nouvelles heures supplémentaires, à hauteur de l'équivalent de 73 emplois. Parmi les professionnels, personne n'est dupe puisque, déjà, comme le souligne la Cour des Comptes, près d'un tiers des heures supplémentaires créées en 2019 n'ont pas pu être consommées. Dans une profession jeune et féminisée, dont le temps de travail moyen est déjà au-delà de 42 heures par semaine, **les HS représentent déjà 15 % du temps d'enseignement et ajoutent en moyenne une demi-journée de travail par semaine**. Nos établissements, plus encore en situation de pandémie, ont besoin de personnels. Ce n'est pas en augmentant de façon abusive le quota d'heures supplémentaires imposées aux professeurs que l'on améliorera le service rendu aux élèves, qui demandent des adultes disponibles, de classes moins chargées, de temps de travail individualisés. En collège par exemple, les difficultés sociales et scolaires connues et bien documentées, eu égard au contexte social de Marseille et des Bouches-du-Rhône par exemple, justifieraient que l'on maintienne des équipes enseignantes étoffées.

Or, le nombre moyen de collégiens par classe, à près de 26, est pourtant à peine dans la moyenne nationale, comparable à ceux de Rennes ou Nantes, académies plus favorisées socialement, alors qu'il n'est que de 24 élèves par classe à Créteil ou à Lille, académies socialement comparables à la nôtre. Le nombre moyen de lycéens par classe est au-delà de 30 quand il est à moins de 29 à Créteil ou à Lille. A la rentrée 2021, les deux-tiers de l'augmentation démographique pèsent sur nos lycées, lesquels perdent pourtant des emplois, dégradation rendue possible par la réforme Blanquer, qui réduit les horaires d'enseignement et sature les groupes de tronc commun.

Certes, le gouvernement implante des postes d'enseignant dans les écoles mais ces postes ne résultent pas de créations mais bien d'un redéploiement du second degré vers le premier degré : autrement dit, l'amélioration des conditions d'étude des enfants, petits frères et petites sœurs, se fait au prix de la dégradation des conditions d'étude des adolescents, bien souvent grands frères et grands sœurs des mêmes fratries.